COMMUNE DE LUZILLÉ
Séance du 28 août 2026

L'an deux mille vingt-six----------
le vingt-huit août----------
À dix-neuf heures----------
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BELORGEY, Maire----------

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Nombre de Conseillers votants : 13
Date de convocation : 24/08/2026

PRÉSENTS : M. Jean-Marc BELORGEY, M. Alain CHANTELOUP, Mme Marylène SERRAULT, M. Jonathan PERRONE, Mme Valérie VROMANT, MM Germain RAYSSEGUIER, Mikaël GAUDRON, Mmes Anne-Lise BONNIGAL, Paola SASSIER, Laëtitia MOREAU, M. Sylvain DEROUET, M. Maé SASSIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Pascal BERTHELOT, Mmes Caroline PELLOT, Gwendolyn AMAND.

PROCURATIONS : Mme Caroline PELLOT à Mme Anne-Lise BONNIGAL.

En vertu de l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Mme Anne-Lise BONNIGAL a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Relevé des décisions dans le cadre de l'article L.2122-22
- Détermination du nombre d'adjoints (suite à démission) ; élection d'un adjoint
- Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement, année 2025
- Participation aux frais de scolarité d'un enfant scolarisé dans une classe spécialisé, année 2025-2026
- Incendies, appel à solidarité par l'AMIL
- Mise en œuvre de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)
- Création de 2 postes d'adjoint technique (service périscolaire) et mise à jour du tableau des effectifs
- Informations diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h, après avoir présenté en commission générale un bilan de la situation budgétaire de la commune.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 juin 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OBJET : Relevé des décisions dans le cadre de l'article L.2122-22

- 2026-08 : Maison des associations, mise en conformité de l'alarme incendie, avec la société Avertin Sécurité Incendie, pour un montant TTC de 1 411.18 €.
- 2026-09 : Salle de musique, passage à l'éclairage Led, avec la société Elecpro Solutions, pour un montant TTC de 1 198.18 €.
- 2026-10 : Démolition et évacuation du préfabriqué (cour de l'école) et de la cuve à fioul (cour de la cantine) avec désamiantage, auprès de la société Techniques du Sciage au Diamant, pour un montant TTC de 34 687.26 €.
- 2026-11 : Puits communal, fourniture et pose d'une porte extérieure avec la société FILLON pour un montant TTC de 2 078.70 €.
- 2026-12 : Sanitaires de la cour de l'école élémentaire, fourniture et pose d'une porte intérieure avec la société FILLON pour un montant TTC de 647.21 €.
- 2026-13 : Protection incendie, remplissage de 3 réserves incendie avec la société DUBREUIL pour un montant TTC de 1 860.00 €.

N° 33-2026

OBJET : Détermination du nombre d'adjoints (suite à démission) ; élection d'un adjoint

Valérie Vromant ayant démissionné de sa qualité d'adjoint, décision acceptée par le Sous-Préfet de Loches à la date du 12 août 2026, il revient au Conseil municipal de se prononcer sur ce siège vacant.
Il est alors possible soit de réduire le nombre d'adjoints à 3, soit de maintenir le nombre d'adjoints à 4 et d'élire un nouvel adjoint parmi les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire propose que le nombre d'adjoints soit réduit au nombre de 3.

Le Conseil municipal, à 13 voix favorables, accepte que le nombre d'adjoints soit de 3.

N° 34-2026

OBJET : Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement, année 2025

La Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher est devenue compétente dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement au 1er janvier 2020.

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité des services. Le rapport 2025 a été adopté par le Conseil communautaire en date du 16 juillet 2026.

Conformément à l'article D.2224-3 du CGCT, ce rapport doit être présenté à chaque Conseil municipal dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service eau et assainissement 2025.

Le Conseil doit prendre acte de la présentation de ce rapport.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport établi par la Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher au titre de l'année 2025,

Vu le dossier présenté,

PREND acte du rapport sur le prix et la qualité du service eau et assainissement 2025 de la Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher,

PRÉCISE que la présente délibération sera transmise à la Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

N° 35-2026

OBJET : Participation aux frais de scolarité d'un enfant scolarisé dans une classe spécialisée, année 2025-2026

La commune de Saint-Branchs a sollicité la commune pour participer aux frais de scolarité d'un élève domicilié à Luzillé, qui bénéficie d'un enseignement spécialisé en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire),

Son inscription a été décidée par la Commission des droits et de l'autonomie et la circulaire n° 89-273 du 25 août 1989 précise : « lorsqu'un enfant a fait l'objet d'une décision d'affectation dans une classe spécialisée, cette décision s'impose à la commune d'accueil comme à la commune de résidence, laquelle est tenue de participer dans les conditions définies. »

Le montant applicable pour l'année scolaire 2025/2026 s'élève à 560 € pour un élève.

Le Conseil municipal approuve, à 13 voix favorables, la dépense relative à la participation aux frais de scolarité d'un montant de 560 € qui seront mandatés à la commune de Saint-Branchs, sachant que les crédits sont prévus en section de fonctionnement, au budget 2026. Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de cette décision dès la réception du titre de recettes correspondant.

N° 36-2026

OBJET : Incendies, appel à solidarité par l'AMIL

Des incendies à caractère exceptionnel se sont déclarés en France, en lien avec les épisodes caniculaires, et ont ravagé près de 115 000 hectares, en nécessitant l'évacuation de nombreuses communes.

Face à ce drame, l'AMF en partenariat avec la Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

S'ensuit un débat au cours duquel le Conseil municipal discute du principe de l'octroi d'une subvention ; la décision est mise au vote : 11 voix contre (Alain Chanteloup – Marylène Serrault – Jonathan Perrone – Valérie Vromant – Germain Raysseguier – Mikaël Gaudron – Anne-Lise Bonnigal – Caroline Pellot *(procuration)* – Paola Sassier - Laëtitia Moreau – Maé Sassier) ; 2 voix pour (Jean-Marc Belorgey – Sylvain Derouet).

N° 37-2026

OBJET : Mise en œuvre de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

Les dispositions de l'article 1406 bis du Code général des impôts permet au Conseil municipal d'instituer une taxe sur la vacance des locaux d'habitation, applicable aux logements inoccupés depuis 2 ans.

Monsieur le Maire suggère d'instituer une taxe sur la vacance des locaux d'habitation à compter de 2027.

Cependant, des éléments complémentaires notamment sur l'impact financier de cette taxe sur les recettes de la commune, sont souhaités avant une prise de décision par le Conseil municipal.

La délibération est donc reportée à une date ultérieure.

N° 38-2026

OBJET : Création de 2 postes d'adjoint technique (service périscolaire) et mise à jour du tableau des effectifs

Deux agents affectés au service périscolaire et au service entretien des locaux ont décidé de ne pas renouveler leur contrat, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026.

Une nouvelle répartition des missions conduit à modifier les quotités horaires de certains emplois et de créer ou supprimer les postes correspondants :

- Employé polyvalent de restauration : création d'un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique, à temps non complet 31/35ème, à compter du 1er septembre 2026.
- Employé technique polyvalent : création d'un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique, à temps non complet 23/35ème, à compter du 1er septembre 2026
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à 25.5/35ème
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à 18/35ème
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à 30.5/35ème

Le Conseil municipal, à 13 voix favorables :

- accepte la création de 2 postes d'adjoint techniques sur des emplois permanents, à temps non complet respectivement 31/35ème et 23/35ème à compter du 1er septembre 2026,
- accepte la suppression de 3 postes d'adjoint techniques sur des emplois permanents, à temps non complet respectivement 25.5/35ème, 18/35ème et 30.5/35ème à compter du 1er septembre 2026,
- autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives afférentes, sachant que les crédits sont prévus au budget 2026.

Paola Sassier émet la suggestion que les conseillers municipaux se rendent disponibles bénévolement pour faire des remplacements au service périscolaire, en cas de défaillance d'une employée (maladie, formation) et se propose volontairement.

OBJET : INFORMATIONS DIVERSES

- Prochaines réunions prévisionnelles du Conseil municipal :
  - Vendredi 9 octobre à 18 h 30
  - Vendredi 13 novembre à 18 h 30
  - Vendredi 11 décembre à 18 h 30
- L'association Coup de Pouce et l'UNC ont adressé des remerciements à la commune pour la subvention communale reçue en 2026.
- Des informations sont données sur les actions de la Fondation du Patrimoine auprès des communes.
- Un courrier de la Communauté de communes du 27 juillet 2026 confirme le montant définitif des charges transférées qui sera facturé à la commune (64 274.92 €).
- La Poste a informé le Maire de la suppression de la boîte aux lettres jaune au lieudit Lorthier. Le dernier sondage sur une semaine était de zéro courrier déposé.
- Le rapport d'activités du SIEIL de l'année 2025 est mis à disposition en mairie.
- Des conventions de fonctionnement pour l'utilisation de bâtiments communaux par les associations sont en cours d'élaboration.
- Un projet de convention entre le Conseil départemental et la commune, à propos du fonctionnement de la bibliothèque de Luzibooks, sera examiné en commission.
- La commune était inscrite pour concourir au label des villes et villages fleuris pour l'année 2026, il lui a été indiqué officieusement qu'elle n'a pas obtenu la fleur convoitée (4 pétales déjà acquises l'année dernière). Le fleurissement fera l'objet d'une réflexion approfondie, suivant le contexte climatique actuel.
- Le Maire indique les évènements à venir sur la commune :
  - 4/09 à 19 h : réception avec le maire de Luzigliè (Italie) par le Conseil municipal et le comité de jumelage ;
  - 5-6/09 : fête du Cheval, organisée par le Comité des fêtes ;
  - 12/09 : jour de fête dans le cadre de la saison culturelle de la Communauté de communes ;
  - 13/09 : exposition commémorative en hommage aux trois artistes amies de l'atelier de tapisserie de la Martinerie fondé en 1956, organisée par le GAC.
- Des administrés ont alerté la commune sur les fissures constatées sur leur maison d'habitation, à la suite de la sécheresse de l'été ; un dossier sera déposé prochainement aux services de l'État pour demander la reconnaissance au titre des catastrophes naturelles.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, lève la séance à 21 h 40,

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,

Et, ont signé au registre le Maire et son secrétaire,

Le Maire,
Jean-Marc BELORGEY

Le secrétaire de séance,
Anne-Lise BONNIGAL

RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 28 AOÛT 2026

N°	OBJET	VOTE
33-2026	Détermination du nombre d'adjoints (suite à démission) ; élection d'un adjoint	FAVORABLE 13 voix pour
34-2026	Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement, année 2025	FAVORABLE 13 voix pour
35-2026	Participation aux frais de scolarité d'un enfant scolarisé dans une classe spécialisé, année 2025-2026	FAVORABLE 13 voix pour
36-2026	Incendies, appel à solidarité par l'AMIL	DÉFAVORABLE 11 voix contre – 2 voix pour
37-2026	Mise en œuvre de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)	Décision reportée
38-2026	Création de 2 postes d'adjoint technique (service périscolaire) et mise à jour du tableau des effectifs	FAVORABLE 13 voix pour